

Le baromètre de la finance solidaire

7^e édition
Finansol - La Croix - Ipsos

SOMMAIRE ►►► Le baromètre 2009 P. 2 ►►► Sondage: les Français et l'épargne solidaire P. 6-7 ►►► Les placements labellisés Finansol P. 3 à 6

la Croix

► SOLIDARITÉ FINANCIÈRE SOL

Avec



finance solidaire

Les valeurs sûres de l'épargne solidaire



Alliance utile

90 % pour moi et 10 % pour les autres. Cette répartition peut paraître bien déséquilibrée, elle n'en représente pas moins un axe particulièrement dynamique de développement pour la finance solidaire. Sur les vingt placements qui ont reçu en 2008 le label Finansol, les trois quarts sont ainsi structurés. Et c'est assez normal dès lors qu'il s'agit de fonds communs de placement d'entreprise solidaires (FCPES). Or, par statut, de tels fonds n'ont pas le droit de confier plus de 10 % de leurs actifs à des entreprises solidaires. Si le législateur (et l'Autorité des marchés financiers) ont imposé une répartition à ce point restrictive, c'est parce que les entreprises solidaires n'ayant pas vocation à être cotées en Bourse, leur capital n'est pas liquide alors que les salariés détenteurs des actions de FCPES doivent pouvoir récupérer leur épargne à tout moment. Ceux qui veulent épargner à 100 % solidaires ont toujours la possibilité d'opter pour l'investissement direct en actions des « financeurs solidaires ».

Si cependant le concept 90-10 fonctionne aussi bien, c'est qu'il correspond à une réalité, celle de l'équilibre entre les sommes que l'épargnant sensible à la démarche solidaire souhaite valoriser et celles qu'il compte simplement récupérer au terme de son effort, les placements solidaires n'ayant pas pour principal objectif la rentabilité financière, mais l'utilité sociale. Un atout par temps de crise, comme en 2008, où le petit 10 % a tenu bon face à l'effondrement des Bourses.



Les jardins de Cocagne, à Blois, emploient des chômeurs en réinsertion. Une initiative soutenue par l'épargne solidaire qui a éclos aussi à Nancy (lire p. 6).

EMPLOI

A Blois, LC-Impressions pratique le recrutement solidaire

Avec ses bâtiments impersonnels mais neufs, au cœur du quartier du Bégon dans la zone franche urbaine (ZFU) de Blois, rien ne distingue vraiment LC-Impressions, SARL créée par Vincent Malhomme en 2007. Certes, son idée de vente de faire-part personnalisés via Internet (avec plus de 3500 modèles disponibles) est plutôt innovante. Mais ce qui fait vraiment l'originalité de son entreprise, c'est qu'elle joue le jeu de la ZFU, en donnant leur chance à des habitants du quartier sensible dans lequel LC-Impressions est implanté. « Pour toutes les entreprises installées en zone franche, commente le jeune PDG de 31 ans, il

s'agit d'abord d'une obligation légale. Pour bénéficier des aides publiques, il faut y réaliser le quart de son chiffre d'affaires ou employer un tiers du personnel issu du périmètre. » La moitié de ses huit salariés habitent le quartier du Bégon, où le taux de chômage va jusqu'à 20 %, notamment chez les jeunes. Pourtant, des compétences s'y trouvent. C'est pourquoi Vincent Malhomme a été un peu étonné lorsque l'agence locale Pôle emploi a fait des difficultés pour lui adresser des candidatures de personnes habitant la zone sensible. Pour embaucher, il a même demandé des pistes à la régie de quartier, à deux pas de sa société. Son insistance a porté ses fruits: plusieurs personnes issues de la diversité ont depuis intégré LC-Impressions.

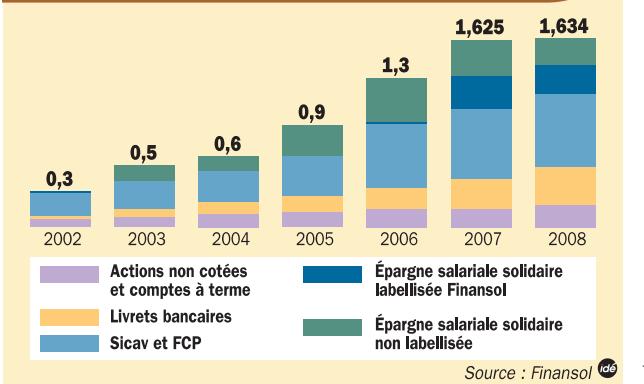
Soutenir les entreprises dans les quartiers, c'est l'objectif de Financités, le fonds de capital-risque soli-

taire de Planetfinance. Apparus la même année que LC-Impressions, ces « business angels » recherchent d'abord la plus-value sociale qu'apporte un projet. « Le fonds est abondé à hauteur de 2,5 millions d'euros par des personnes morales, explique Jean-François Vaucel, président de Financités. Aujourd'hui, ce sont la Caisse des dépôts, les banques HSBC et BNP Paribas, ainsi que des fondations. Demain, le conseil régional Île-de-France va aussi rejoindre la société. » En vertu de la transparence et de la solidarité de ses investissements, Financités vient d'obtenir le label Finansol. « Notre particularité est aussi d'intervenir auprès d'entreprises des quartiers qui sont en train de se développer, complète Bianca Fischer, responsable administration-finances. Depuis deux ans, nous avons aidé ►►► (Lire la suite page suivante.)

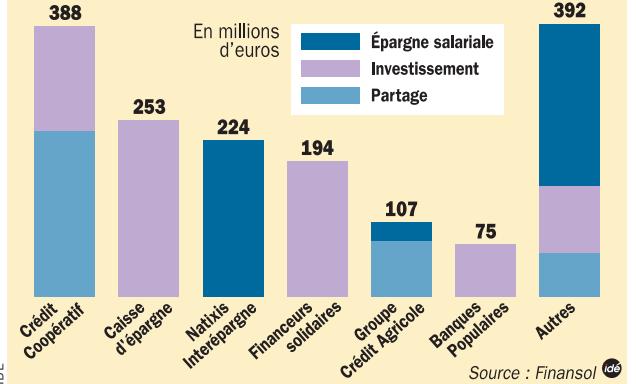
REPÈRES

Qu'est-ce que la finance solidaire ?

► La finance solidaire établit un lien entre les personnes qui font fructifier leur épargne de manière solidaire et celles qui entreprennent des activités utiles à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable. À la différence de la finance orientée vers la recherche exclusive du profit, la finance solidaire est orientée également, voire principalement, vers la recherche de l'utilité sociale des investissements ou des dons financés. Les différents placements d'épargne solidaire (livret d'épargne, OPCVM, plan d'épargne salariale, actionnariat solidaire) financent plusieurs types d'investissement solidaire (apport en fonds propres, prêts, microcrédit, garantie, immobilier...) au profit de l'insertion par l'emploi (lire p. 1 et 2), le logement social (p. 5), le développement durable (p. 6), la solidarité internationale (p. 4)...

Année stable malgré la crise**L'encours de l'épargne solidaire**
En milliards d'euros

Début 2009, à la différence des placements classiques, l'épargne solidaire a conservé un encours total de 1,634 milliard d'euros, soit une progression de 0,6 % par rapport à 2008. L'évolution de l'encours a été très variable selon les placements. Les actions non cotées (+ 23 %) et les livrets solidaires (+ 28 %) ont connu de fortes progressions, ainsi que les assurances-vie. En revanche, les OPCVM et les fonds d'épargne salariale solidaires ont subi les effets de la crise financière sur leur part non solidaire.

Les financeurs solidaires progressent**Les collecteurs de l'épargne solidaire**

Le Crédit Coopératif est le premier collecteur d'épargne solidaire (+ 15 %) et demeure leader sur l'épargne de partage. Malgré une baisse significative de leurs encours, la Caisse d'épargne et Natixis Interépargne ont conservé leurs premières places sur les fonds « 90-10 » et l'épargne salariale solidaire. La crise financière n'a pas altéré la progression des financeurs solidaires (Habitat et Humanisme, la Nef, France Active, Garrigue...) qui collectent près de 200 millions d'euros (+ 23 %).

Le dynamisme des investissements**Investissements réalisés par les financeurs solidaires**

Si l'encours de l'épargne solidaire a stagné en 2008, le montant des investissements solidaires a, lui, progressé de 34 % pour s'établir à 379 millions d'euros. La croissance de l'investissement a bénéficié de l'apport des nouveaux placements solidaires commercialisés cette année. Habitat et Humanisme, l'ADIE, la Nef, France Active, la Sidi et Oïkocredit sont les principaux artisans de ces bons résultats. D'autres acteurs ont affiché un fort dynamisme (Habitats Solidaires, Femu Qui, Autonomie et Solidarité...).

» une vingtaine de structures en croissance, sur des montants allant de 5 000 à 100 000 €. En même temps, nous mettons des bénévoles à leur disposition pour les coacher dans leur gestion.» Financités participe au capital de LC-Impressions depuis la fin de l'année dernière pour 60 000 €, soit 20 % des parts. Pour Vincent Malhomme, diplômé d'école de commerce, pas besoin de coaching, même s'il reconnaît que les avis extérieurs sont toujours bons à prendre. Cet apport lui a en tout cas permis d'agrandir les locaux, pour les porter à 350 m² et les

réaménager afin de numériser tous les faire-part sur place dans de bonnes conditions. Avec le soutien du fonds solidaire, dont il doit racheter les parts d'ici à cinq ans, le chef d'entreprise espère atteindre rapidement la vingtaine de salariés et poursuivre son recrutement solidaire, toujours des personnes du quartier du Bégon, mais aussi des plus de 50 ans qui ont du mal à retrouver du travail. « Il y a de nombreux dans le secteur de l'impression », ajoute-t-il, en connaisseur d'un métier qui était celui de son père.

Les employés de LC-Impres-

sions (des femmes pour la moitié) ne reculent pas à la tâche. Contribuer à la croissance d'une jeune entreprise leur demande beaucoup de polyvalence. C'est ce qui a séduit Séverine Petit, la première embauchée dans la société. Elle n'avait eu jusque-là que des contrats précaires dans l'activité touristique. « Le matin, on peut être mobilisé sur des tâches administratives, et l'après-midi sur la création de faire-part, le lendemain on répond aux clients par téléphone, on prépare les commandes », explique-t-elle. LC-Impressions réalise déjà un chiffre

d'affaires de 700 000 €, avec plus de 20 000 clients à l'année.

L'histoire d'Amal Ballo, la dernière arrivée dans l'entreprise, est symbolique de la politique de recrutement qu'entend mener le PDG. Habitant le quartier de la zone franche, d'origine marocaine, Amal Ballo ne trouvait pas de travail malgré ses diplômes et la maîtrise de quatre langues. Elle raconte : « J'ai répondu à une annonce de LC-Impressions que j'ai repérée au Pôle emploi. Elle demandait une personne parlant arabe pour confectionner des faire-part orientaux. Je passais fréquemment devant la zone

d'activités, mais je ne pensais pas que j'y trouverais un emploi! » En parallèle avec son travail, elle suit des cours de marketing afin de parfaire son cursus et pouvoir bénéficier d'une embauche définitive dans quelques mois.

Amal Ballo ne le sait peut-être pas, mais c'est aussi grâce à la femme et au bébé de Vincent Malhomme qu'elle a un travail proche de chez elle. Le jeune couple n'avait pas trouvé de faire-part qui leur plaisaient, ni pour leur mariage, ni pour la naissance. Alors, ils ont décidé de les créer eux-mêmes...

ÉRIC LARPIN

ZOOM**Epargne salariale et sociétés de gestion**

► L'épargne salariale solidaire s'est imposée comme un véritable vecteur de développement de la finance solidaire.

Les dispositions de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, qui rendent obligatoire la proposition d'un fonds solidaire dans tout plan d'épargne d'entreprise à la fin 2009, ont incité les sociétés de gestion d'épargne salariale à restructurer leur offre.

L'engouement pour l'épargne salariale solidaire s'est matérialisé en 2008 par la labellisation Finansol de dix nouveaux FCPES (fonds communs de placement d'entreprise solidaire) issus de quatre sociétés de gestion différentes, constituant 50 % des nouveaux placements labellisés. Natixis Asset Management demeure le premier gestionnaire de FCPE solidaire en France, avec un encours de 225 millions d'euros sur ce segment. Le FCPE « Carrefour Équilibre Solidaire » dédié aux salariés de Carrefour représente le tiers de l'encours total des fonds d'épargne salariale solidaire et reste à ce jour le principal placement d'épargne solidaire en termes de collecte.

Épargner pour l'emploi

Placements	Pour souscrire
ÉPARGNE D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE	
Devenir actionnaire solidaire	
Actions Autonomie & Solidarité (1) (2)	03 20 14 30 62
Actions de la Caisse Solidaire du Nord Pas-de-Calais (1)	03 20 81 99 70
Actions des Clubs CLEFES (1)	01 53 79 07 61 (Racines, fédération des CLEFES)
Actions de Femu Qui (1) (2)	04 95 54 44 75
Actions de Financités	01 49 21 26 29 (personnes morales exclusivement)
Actions de Garrigue (1) (2)	01 48 44 74 03
Actions d'iéS (1) (2)	05 61 75 12 97
Actions de La Nef (1) (3)	0811 90 11 90
Actions de PhiTrust Partenaires (1)	01 55 35 07 55
Actions de la Sifa	01 53 24 26 26 (personnes morales exclusivement)
Actions de Sofinei (1)	01 53 27 34 80
Compte à terme solidaire	La Nef : 0811 90 11 90
Compte d'épargne solidaire	Caisse solidaire du Nord Pas-de-Calais : 03 20 81 99 70
Compte épargne insertion (3)	La Nef : 0811 90 11 90
Plan d'Épargne Nef (3)	La Nef : 0811 90 11 90
Souscrire auprès de banques et d'établissements financiers	
Livret Caisse Solidaire du Nord Pas de Calais	Crédit Coopératif : 0810 63 44 44
Livret Nef (3)	Crédit Coopératif : 0810 63 44 44
FCP Confiance Solidaire	Crédit Coopératif : 0810 63 44 44
FCP Covea Finance Actions Solidaires	Code ISIN : FR0010535625
FCP Ecureuil Bénéfices Emploi des Caisses d'Epargne / Natixis AM	Code ISIN : FR0010609552
FCP Insertion Emplois Dynamique des Caisses d'Epargne / Natixis AM	Code ISIN : FR0000970873
FCP Insertion Emplois Equilibre des Caisses d'Epargne / Natixis AM	Code ISIN : FR0010303909
FCP Macif Croissance Durable et Solidaire de la Macif / Macif Gestion	Code ISIN : FR0000983819 (Capitalisation) Code ISIN : FR0000983827 (Distribution)

Placements	Pour souscrire
Souscrire via le plan d'épargne salariale de votre entreprise	
FCPE Amplitude Solidaire (4)	Fongepar : 01 44 10 49 40
FCPE Arcancia Actions Éthique et Solidaire (4)	Société Générale AM : www.sgam.fr
FCPE Arcancia Label Audace et Solidaire (4)	Société Générale AM : www.sgam.fr
FCPE Arial Solidaire ISR (4)	Agicam (AG2R-ISICA) : 01 56 02 17 02
FCPE CAAM Label Actions Solidaire (4)	Crédit Agricole AM : 01 43 23 63 36
FCPE CAAM Label Solidaire (4)	Crédit Agricole AM : 01 43 23 63 36
FCPE Carrefour Équilibre Solidaire (4)	Natixis Interépargne : 0892 707 400 (réservé aux salariés de Carrefour)
FCPE Macif Croissance durable et solidaire ES (4)	Macif gestion : 01 55 31 62 25
FCPE Destination Avenir Solidaire (4)	Fongepar : 01 44 10 49 40
FCPE Fongepar Insertion Emplois Équilibre (4)	Fongepar : 01 44 10 49 40
FCPE Fongépargne Insertion Emplois Solidaire (4)	Fongepar : 01 44 10 49 40
FCPE Multipar Solidaire Dynamique (4)	BNP Paribas AM : www.bnpparibas-am.fr
FCPE Multipar Solidaire Prudent (4)	BNP Paribas AM : www.bnpparibas-am.fr
FCPE Péri Éthique Solidaire (4)	Inter Expansion : 01 46 84 38 47
FCPR Natixis Solidaire (4)	Natixis AM / Interépargne : 01 58 19 43 89

ÉPARGNE DE PARTAGE

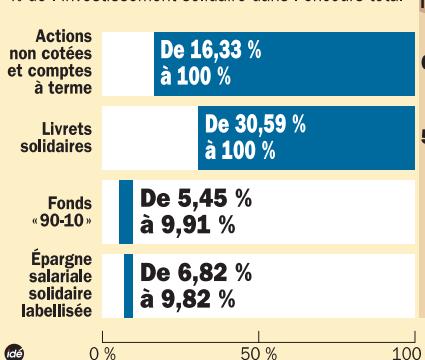
Souscrire auprès de banques et d'établissements financiers
Livret Codesol (3)
Livret Agir (3)
Livret Epidor Solidaire (3)
Livret Jeune Agir (3)
FCP CM-CIC France Emploi (3)
FCP Épargne Solidaire (3)
Bon de Caisse Munisolidarité Placement (3)

RETROUVEZ LES FICHES DÉTAILLÉES DES PLACEMENTS SUR www.finansol.org

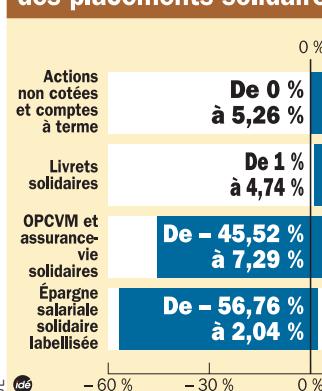
Des placements plus solidaires Des performances inégales

Le baromètre de la solidarité

% de l'investissement solidaire dans l'encours total



La performance financière des placements solidaires



Cet indicateur mesure le degré de solidarité de chaque placement en rapportant le montant des investissements solidaires au total de l'encours ou du bilan. Les actions non cotées et comptes à terme présentent les taux de solidarité les plus élevés. Les investissements solidaires des fonds «90-10» et d'épargne salariale, légalement limités à 5 à 10 % de l'actif total, tutoient actuellement les 10 % du fait de la crise financière.

Les livrets bancaires comptes à terme et actions non cotées ont affiché des performances honorables en 2008, et des résultats homogènes. Les livrets bancaires ont même conjugué sécurité et taux d'intérêt élevés. À l'inverse, les OPCVM et les FCPES ont connu une année très difficile, atténuée par la non-dépréciation des actifs investis dans des entreprises solidaires (5 à 10 % de l'actif global).

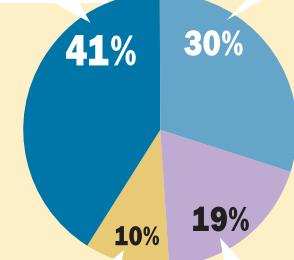
Solidarité internationale et environnement en hausse

Les quatre secteurs d'activité ont bénéficié de la hausse des investissements solidaires (379 millions d'euros). Le logement social (principal bénéficiaire) et l'emploi reçoivent 71 % des investissements à eux deux. Si ce chiffre demeure élevé, il diminue chaque année au profit de la solidarité internationale (10 %) et de l'environnement (19 %), où les investissements sont en nette hausse grâce notamment aux performances des livrets Codevair des Banques populaires et du Crédit coopératif.

Les activités financées par l'épargne solidaire

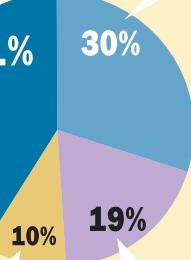
Social et Logement

Logement 38%
Santé, entraide, culture, droits de l'homme 3%



Emploi

Insertion par l'emploi 14%
Revitalisation des territoires, égalité des chances 8%
Emploi lié à l'environnement 8%



Solidarité Internationale
Microfinance 8%
Commerce équitable, développement humain, humanitaire 2%

Environnement
Énergies renouvelables ... 19%
Protection de l'environnement, filières biologiques < 1%

La fiscalité de l'épargne solidaire

Les particuliers ou les personnes morales peuvent bénéficier de réduction d'impôts en épargnant solidaire

■ **Avantage «Madelin»: 25 % de réduction d'impôts sur le revenu pour les actions non cotées.** L'épargne solidaire investie dans des actions non cotées donne droit à une réduction d'impôts équivalente à 25 % de l'investissement réalisé, les versements sont retenus dans la limite annuelle de 20 000 € pour un célibataire et de 40 000 € pour un couple (pour certains cas, cela peut même aller jusqu'à 50 000 € et 100 000 €) sous réserve de conserver les titres au moins cinq ans. Ainsi, les épargnantes particuliers peuvent déduire de leurs impôts 25 % de l'épargne qu'ils ont investi dans les placements solidaires labellisés Finansol portant la note [1] (voir les tableaux p. 3 à 6). Cet avantage représente l'équivalent d'une performance annuelle garantie de 5 % par an, pendant cinq ans, nette d'impôts.

■ **Loi Tepa: 75 % de déduction de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour une souscription au ca-**

pital d'une PME non cotée. Un contribuable soumis à l'ISF qui souscrit un placement solidaire sous la forme de parts de capital d'une PME non cotée (ou d'une coopérative) peut déduire de l'ISF 75 % du montant de sa souscription, dans une limite annuelle de 50 000 € sous réserve que les titres contractés soient bloqués au moins cinq ans. Les titres souscrits entre le 16 juin de l'année N-1 et le 15 juin de l'année N rentrent dans le cadre de la déclaration de revenus N. Les placements solidaires labellisés Finansol portant la note [2] peuvent bénéficier de cet avantage. Le dispositif Tepa n'est pas cumulable avec le dispositif Madelin.

■ **Fiscalité du don: 66 % de réduction d'impôts pour les dons générés par les placements solidaires de partage.** Les placements solidaires de partage ouvrent droit à une déduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % à 75 % des revenus d'épargne solidaire donnés dans la limite de 20 % du revenu imposable pour les particuliers et de 60 % sur l'impôt sur les sociétés dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires pour les entreprises. Les placements solidaires de partage labellisés Finansol portant la note [3] bénéficient de cet avantage.

■ **«Amendement Finansol»: prélèvement libératoire à taux réduit de 5 % pour les dons générés par les placements de partage solidaires.** Les placements solidaires de partage ouvrent droit à un prélèvement libératoire à taux réduit de 5 % (au lieu de 18 %) hors prélèvements sociaux de 12,1 % sur le montant des intérêts donnés à une ONG. Les placements solidaires labellisés Finansol qui bénéficient de cet amendement sont ceux portant la note [3].

■ **Plan d'épargne salariale: exonération de l'impôt sur l'épargne solidaire dans un plan d'épargne salariale.** L'épargne salariale investie dans les Fonds communs de placement d'entreprise solidaire est exonérée d'impôts sur le revenu tant pour les revenus que les plus-values éventuelles, hors prélèvements sociaux. Pour bénéficier de ce dispositif, l'épargne doit être bloquée au moins cinq ans pour un PEE et jusqu'à la retraite pour les Perco. Les placements solidaires labellisés Finansol qui bénéficient de cette exonération portent la note [5].

EN PRATIQUE

Les activités financées par les finances solidaires

► **L'emploi:** insertion par l'activité économique, revitalisation des territoires en difficulté (quartiers, zones rurales), égalité des chances.

► **Le social et le logement:** insertion par le logement, entraide et santé, droits de l'homme, culture.

► **L'environnement:** filières biologiques, énergies renouvelables, protection de la nature.

► **La solidarité internationale:** commerce équitable, microcrédits, développement humain, urgence humanitaire.



Pierre Anquetil, président de Solidarités nouvelles pour le logement Val-de-Marne, devant les logements sociaux à Saint Maur-des-Fossés. L'association vient en aide aux personnes en grande difficulté en achetant des logements qui deviennent des habitations sociales temporaires (lire p. 5).

REPÈRES

Le Baromètre de la finance solidaire 2009

► **Le Baromètre de la finance solidaire a été créé en 2003 par Finansol avec le soutien de la Caisse des dépôts.** Grâce aux données de l'Observatoire Finansol de la finance solidaire, il mesure chaque année les principales évolutions de la finance solidaire en France. Avec l'aide de l'institut de sondage Ipsos (1), il mesure la notoriété de l'épargne solidaire et l'intérêt que lui portent les Français. Ainsi, le Baromètre de la finance solidaire permet de mieux connaître les attentes des épargnantes vis-à-vis de ce secteur et de répondre à leurs grandes questions : à quoi sert l'épargne solidaire, comment elle fonctionne, comment faire pour devenir épargnant solidaire ?

Ce Baromètre est réalisé en partenariat avec La Croix, qui le publie chaque année en intégralité. Le quotidien s'engage également dans la promotion de la finance solidaire en suivant tout au long de l'année l'actualité du secteur.

(1) Réalisé pour Finansol les 3 et 4 avril 2009 auprès d'un échantillon national représentatif de 976 personnes âgées de 18 ans et plus, interrogées par téléphone.

Toute l'année sur France Info
Placements, conseils, épargne...
Patrick Lelong, spécialiste des questions financières, répond à vos questions.
samedis, dimanches, jeudis



france-info.com

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'or blanc des femmes du Burkina Faso

Soutenues par l'épargne solidaire, des femmes burkinabées se sont regroupées au sein d'une coopérative pour développer, avec succès, le commerce du beurre de karité

L'or blanc des femmes, un joli nom pour le beurre de karité, que les habitantes du Burkina Faso barattent depuis des décennies; il est utilisé ensuite comme huile alimentaire ou comme excipient dans les produits cosmétiques. En 2002, pour améliorer leurs revenus et pour conserver le contrôle du troisième produit d'exportation du pays, les femmes de Sissili et de Ziro, deux régions pauvres de l'ancienne Haute-Volta, se sont regroupées au sein de l'Union des groupements de productrices des produits du karité (UGPPK) pour créer la coopérative Numana Puli. «Notre coopérative grossit tous les ans, explique Nana Yago, actuelle

présidente de l'UGPPK. Aujourd'hui, il y a 67 groupements de villages, qui rassemblent plus de 3000 femmes avec leurs familles. Tous les étés, les agricultrices récoltent les amandes de l'arbre à karité. En septembre commence la fabrication du beurre, après les étapes de broyage et de concassage des amandes, dont on extrait la matière grasse.» Une partie de la production est utilisée pour la consommation locale: depuis peu, une savonnerie est sortie de terre dans la ville de Léo, siège de l'UGPPK. Mais si la coopérative est une réussite économique, c'est aussi parce qu'elle a réussi à exporter son beurre de karité, certifié bio et équitable. En quelques années, les femmes de Léo sont parvenues à prendre des parts de marché dans l'industrie cosmétique. Elles se sont battues pour que la transformation du karité demeure dans les villages, plutôt que les amandes ne soient exportées directement dans les pays du Nord.

Elles y ont été aidées par des épargnants solidaires français. En 2005, l'organisation de solidarité internationale Tech-Dev et la coopérative de capital solidaire Garrigue ont créé conjointement un fonds Afrique, qui permet d'accompagner l'émergence d'entreprises locales. «Quand un souscripteur achète des

IDE Source : Finansol

parts sociales de Garrigue, détaille Hubert de Beaumont, président de Tech-Dev, il a la possibilité de flécher leur utilisation vers des projets en Afrique. Depuis quatre ans, une dizaine de projets ont été aidés au Mali, au Ghana et au Burkina Faso, pour un total de 202 000 €, grâce à une centaine d'épargnants. Toutes ces initiatives sont d'abord étudiées sur place par nos partenaires africains.»

En 2007, le fonds Afrique ne s'est pas contenté d'investir dans la coopérative Numana Puli. Il a aidé aussi les femmes burkinabées à trouver de nouveaux clients, comme la société L'Occitane en

France, qui fabrique des savons et qui s'est impliquée sur place, en finançant une garderie. L'exportation de beurre de karité accroît les ressources de chaque famille; elle améliore en outre la situation de la communauté, la santé et la scolarité des enfants.

Avec leur partenaire français, les femmes de l'UGPPK ont en particulier voulu investir dans de nouvelles machines, des broyeuses d'amandes, pour réduire la pénibilité de leur travail. Mais le rôle du fonds Afrique est surtout important pour la trésorerie de la coopérative. Son apport permet de préfinancer les contrats

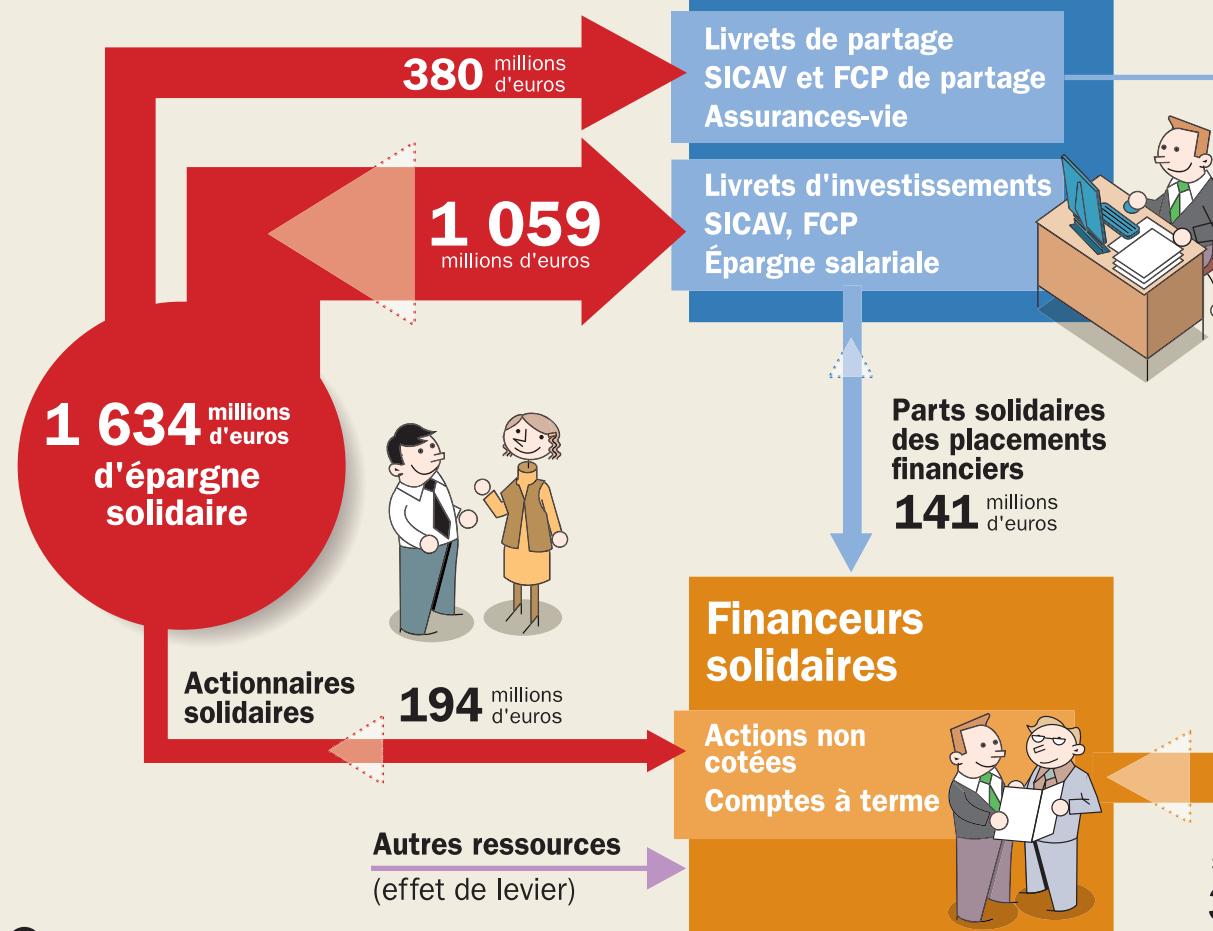
des clients comme L'Occitane ou d'autres sociétés de cosmétiques, en France ou au Canada. «Dès que la commande arrive par Internet, poursuit Nana Yago, chaque femme de chaque village reçoit une partie de la commande. Lorsqu'elle apporte sa récolte d'amandes au groupement, elle est payée tout de suite pour son travail et pas plusieurs mois après, quand le client règle ce que nous lui avons livré.» L'argent peut aussi être prêté aux femmes pour faire la soudure entre deux campagnes de ramassage.

Malgré la crise économique mondiale, la coopérative Numana Puli est parvenue à maintenir le niveau

REPÈRES Les Réalisations de l'année 2008

- 1 500 familles logées ou relogées.
- 20 000 emplois créés ou consolidés.
- Production d'énergies renouvelables.
- Agriculture biologique.
- Soutien aux institutions de microfinance dans le monde.

Les échanges de la finance solidaire



Épargner pour la solidarité internationale

Placements	Pour souscrire	Placements	Pour souscrire
ÉPARGNE D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE			ÉPARGNE DE PARTAGE
Devenir actionnaire solidaire			Souscrire auprès de banques et d'établissements financiers
Depository Receipts d'Oikocredit	01 42 34 70 53	Codesol (2)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
Parts sociales d'Oikocredit	01 42 34 70 53 (personnes morales exclusivement)	Livret Agir (2)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
Parts sociales de la Sidi (1)	01 40 46 70 00	Livret A comme Agir (2)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
Compte courant d'associé	Cofides Nord Sud: 01 49 33 00 51	Livret d'Épargne pour les Autres (2)	Crédit Mutuel Centre Est Europe: 0825 01 02 02
Coup de Pouce	Ecidec: 04 78 28 15 01	Livret Epidor Solidaire (2)	Crédit Mutuel Nord-Europe: 0820 04 70 47
Micro-prêt solidaire Babyloan	Babyloan: www.babyloan.org	Livret Jeune Agir (2)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44 (personnes morales exclusivement)
Souscrire auprès de banques et d'établissements financiers			Fondation Abbé-Pierre (2)
FCP BNP Paribas Obli Etheis	Code ISIN: FR0010076893 (Capitalisation) Code ISIN: FR0010076943 (Distribution)	FCP Agir avec la Fondation Abbé-Pierre (2)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
FCP Confiance Solidaire	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44	FCP Épargne Solidaire (2)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
SICAV Choix Solidaire du Crédit Coopératif	Code ISIN: FR0010177899 (Capitalisation) Code ISIN: FR0010202663 (Distribution)	FCP Habitat & Humanisme (2) de LCL	Code ISIN: FR0007457999
SICAV Fructi Choix Solidaire des Banques Populaires	Code ISIN: FR0010510115	FCP Pacte Solidarité et Logement (2) du Crédit Agricole	Code ISIN: FR0007014121
SICAV Nord Sud Développement des Caisses d'Épargne/Natixis AM	Code ISIN: FR0000098295 (Capitalisation) Code ISIN: FR0000281537 (Distribution)	SICAV Agir Fondation pour la Recherche Médicale (2) du Crédit Coopératif	Code ISIN: FR0010576215
Souscrire via le plan d'épargne salariale de votre entreprise			SICAV Libertés et Solidarité (2) de La Banque Postale
FCPE Multipar Solidaire Dynamique (4)	BNP Paribas AM: www.bnpparibas-am.fr	Assurance-vie Entraid'Épargne CARAC (2) (3)	Code ISIN: FR000004962
FCPE Multipar Solidaire Prudent (4)	BNP Paribas AM: www.bnpparibas-am.fr	FCCP Ethique et Partage - CCFD (2) de Meeschaert	Carac: 0969 32 50 50
FCPE Carrefour Équilibre Solidaire (4)	Natixis Interépargne: 0892 707 400 (réservé aux salariés de Carrefour)	FCCP Faim et Développement Agir CCFD (2)	Code ISIN: FR0000970899
FCPR Natixis Solidaire (4)	Natixis AM/Interépargne: 01 58 19 43 89	FCCP Faim et Développement Equilibre (2)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
			FCCP Faim et Développement Horizon 2009 (2)
			Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
			FCCP Faim et Développement Trésorerie (2)
			Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
			FCCP Pacte Vert Tiers-Monde (2) du Crédit Agricole
			Code ISIN: FR0007420153
			SICAV Crédit Coopératif Agir Unicef (2) du Crédit Coopératif
			Code ISIN: FR0010222281
			SICAV Fructi Agir Unicef (2) des Banques Populaires
			Code ISIN: FR0010510123
			SICAV Euroco Solidarité (2) de LCL
			Code ISIN: FR0000018764

(1): Avantage Madelin - (2): Fiscalité du don - (3): Exonération de droits de succession et de plus-values, selon les cas - (4): Exonération de l'impôt sur le revenu pour l'épargne solidaire dans un plan d'épargne salariale

Placements financiers classiques

Dons
5,7 millions d'euros



Activités solidaires

ONG Associations

Entreprises solidaires : fonds propres, microcrédit...

Investissement solidaire

79 millions d'euros
accompagnement

Autres ressources

de son activité. «La certification que nous avons obtenue de l'association Max Havelaar, avec l'appui de Tech Dev, est une garantie pour trouver des débouchés au beurre de karité», souligne Abou Tagnan, chargé de mission auprès de l'UGPPK. Afin de maintenir cette qualité, nous allons créer des parcs à karité, pour préserver les arbres et pour éviter la concurrence d'autres cultures. C'est notre prochain projet avec le fonds Afrique de Garrigue.» Un projet qui restera à valider dans les assemblées de village car, pour l'or blanc, ce sont toujours les femmes qui décident en dernier ressort.

ÉRIC LARPIN

LOGEMENT

Habitants solidaires cherchent nouveaux voisins

Des groupes locaux de solidarité réunissent des fonds pour acheter des logements et les louer à des personnes en situation précaire

Les enfants n'en croient toujours pas leurs yeux. Après avoir vécu pendant trois ans dans les 8 m² d'une chambre d'hôtel de Joinville-le-Pont, Jean-Paul et Victoria ont une chambre bien à eux depuis la rentrée scolaire. Avec leur maman, Tolovi, d'origine togolaise, ils occupent un trois-pièces au deuxième étage du 35, boulevard de Créteil, à Saint-Maur (Val-de-Marne). Il y a neuf mois, ils en sont devenus les premiers locataires. Et ils ont vu arriver les uns après les autres les nouveaux résidents de cet immeuble de quatre niveaux, destiné au logement de personnes en situation précaire. L'an dernier, le bâtiment a été réhabilité grâce à l'association Solidarités nouvelles pour le logement du Val-de-Marne.

«Je travaille comme femme de ménage pour des particuliers, raconte Tolovi. L'entreprise d'insertion qui me donne des missions m'a mise en contact avec Solidarités nouvelles. Mais je ne m'attendais pas à arriver dans un appartement tout neuf. Il me coûte 120 € par mois (NDLR : sans compter l'aide personnalisée au logement, soit un loyer à 500 €) : c'est moins qu'à l'hôtel! En plus, deux bénévoles de Solidarités nouvelles m'aident pour que tout se passe bien dans notre nouvelle vie.» Comme les quatre autres ménages du boulevard de Créteil, la famille de Tolovi bénéficie d'un contrat d'un an renouvelable. Dans ce type d'habitat très social, les personnes restent en moyenne trois ans, avant de pouvoir intégrer un logement plus durable.

L'antenne locale de Solidarités nouvelles pour le logement n'a

que six ans d'existence, mais elle a déjà réussi à acquérir plusieurs logements de centre-ville en adoptant la méthode mise en œuvre par l'association depuis 1988 : constituer des groupes locaux de solidarité. Le groupe local de Saint-Maur est ainsi formé d'une dizaine de personnes. En plusieurs étapes, elles sélectionnent un logement qui pourrait être repris, réunissent des fonds, achètent le logement et le mettent à la disposition des nouveaux locataires. Une collecte initiale au sein du

Solidarités nouvelles ne propose pas de logements au rabais, pour convaincre les élus locaux qu'il est possible de faire du logement très social de qualité.

groupe et parmi des relations proches assure 15 à 20 % du montant, permettant de lever des fonds auprès des autres partenaires (collectivités locales, 1 % logement). «Le financement n'est pas un problème, assure Ginette Bedos, contrôleur fiscale et membre du groupe de Saint-Maur. On sollicite aussi des entreprises. Notre rôle est plus important dans l'accompagnement des locataires. Les travailleurs sociaux de l'association nous aident à tisser des liens avec eux et à s'épauler entre voisins, tout simplement.»

Depuis l'an dernier, les épargnantes solidaires peuvent soutenir la poli-

tique d'acquisition de logements de Solidarités nouvelles pour le logement. D'une part en souscrivant au Livret Agir du Crédit coopératif dédié à l'association, qui bénéficie des intérêts. D'autre part, en souscrivant des parts de Prolog-UES, union d'économie sociale créée par le mouvement pour acheter les logements.

Comme à Saint-Maur, Solidarités nouvelles ne propose pas de logements au rabais, pour convaincre les élus locaux qu'il est possible de faire du logement très social de qualité. «Nous avons voulu que la réhabilitation de l'immeuble soit écologique, explique Pierre Anquetil, directeur de Solidarités nouvelles Val-de-Marne. Le 35, boulevard de Créteil, est un bâtiment basse consommation. Du coup, c'est aussi intéressant écono-

miquement. Le chauffe-eau solaire, la couche de briques supplémentaire sur les façades, le double-vitrage permettent aux locataires de faire des économies sur l'électricité et le chauffage.» Le projet a été mené à bien en trois ans, en comptant une année de travaux.

Au total, la centaine de groupes suscités en Île-de-France par Solidarités nouvelles pour le logement a réussi le relogement de 4 500 personnes, qui se sont succédé dans 615 logements depuis dix ans. Bientôt, peut-être, de nouveaux groupes vont émerger dans d'autres villes, pour reloger des personnes en situation difficile, afin qu'il n'y ait plus de petites filles comme Victoria qui passent les premiers jours de leur vie dans une chambre d'hôtel.

É. L.

REPÈRES

Les placements de partage

Baromètre de la solidarité :

Placements de partage	Moins	Plus	Médiane
	25 %	100 %	50 %

(Part des revenus financiers donnés en partage.)

► **Le montant des dons** versés aux ONG a établi un nouveau record, fin 2008, avec 5,7 millions d'euros collectés (+ 12%). Pour la première fois, les dons issus des livrets ont été supérieurs à ceux générés par les fonds de partage. Le Crédit coopératif demeure leader puisque deux tiers des dons collectés proviennent de ses produits ; en tête, le «livret Agir» a, à lui seul, permis de verser plus de 2,5 millions d'euros de dons aux associations en 2008. Les principales ONG bénéficiaires des placements de partage sont le CCFD, la Fédération habitat et humanisme, Terre et Humanisme, Action contre la faim et la Fondation solidarité mutualiste.

Épargner pour le logement

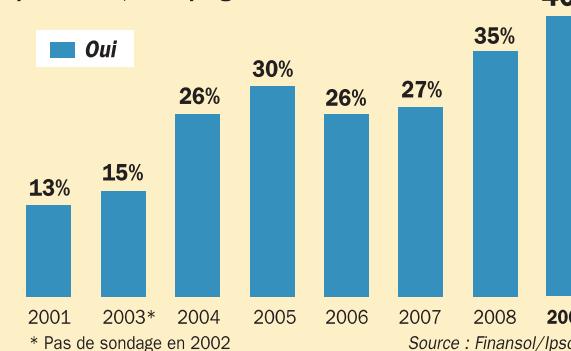
Placements	Pour souscrire
ÉPARGNE D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE	
Devenir actionnaire solidaire	
Actions d'ESIS (Epargne Solidaire pour l'Immobilier Social) (1) (2)	01 40 75 87 87
Actions de la Foncière Habitat & Humanisme (1) (2)	04 72 27 42 58
Actions d'Habitats Solidaires (1) (2)	01 53 48 19 63
Actions de La Nef (1) (3)	0811 90 11 90
Actions de Terre de Liens (1) (2)	04 75 59 69 35
Compte à terme solidaire	La Nef: 0811 90 11 90
Plan d'Epargne Nef (3)	La Nef: 0811 90 11 90
Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (La Pierre Angulaire) (1)	04 78 30 33 10
Souscrire auprès de banques et d'établissements financiers	
Livret Nef (3)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
FCP Confiance Solidaire	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
FCP Covea Finance Actions Solidaires	Code ISIN: FR0010535625
SICAV Fructi Choix Solidaire des Banques Populaires	Code ISIN: FR0010510115
Assurance-vie Solidaire AVIP Multilib (3) (4)	Avip: 01 58 85 95 00 (nouveaux versements réservés exclusivement aux titulaires du contrat selon modalités fiscales)
Souscrire via le plan d'épargne salariale de votre entreprise	
FCPE Arcancia Actions Ethique et Solidaire (5)	Société Générale AM : www.sgam.fr
FCPE Arcancia Label Audace et Solidaire (5)	Société Générale AM : www.sgam.fr
FCPE Arcancia Label Equilibre et Solidaire (5)	Société Générale AM : www.sgam.fr
FCPE Carrefour Equilibre Solidaire (5)	Natixis Interépargne : 0892 707 400 (réservé aux salariés de Carrefour)

Placements	Pour souscrire
ÉPARGNE DE PARTAGE	
Souscrire auprès de banques et d'établissements financiers	
Livret Codesol (3)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
Livret Agir (3)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
Livret A comme Agir (3)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
Livret d'Epargne pour les Autres (3)	Crédit Mutuel Centre Est Europe: 0825 01 02 02 / Crédit Mutuel Nord-Europe: 0820 04 70 47
Livret Epidor Solidaire (3)	Crédit Coopératif: 08 10 63 44 44 (personnes morales exclusivement)
Livret Jeune Agir (3)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
FCP Agir avec la Fondation Abbé-Pierre (3)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
FCP Epargne Solidaire (3)	Crédit Coopératif: 0810 63 44 44
FCP Habitat & Humanisme (3) de LCL	Code ISIN: FR0007457999
FCP Pacte Solidarité Logement (3) du Crédit Agricole	Code ISIN: FR0007104121
SICAV Agir Fondation pour la Recherche Médicale (3) du Crédit Coopératif	Code ISIN: FR0010576215
SICAV Libertés et Solidarité (3) de La Banque Postale	Code ISIN: FR0000004962
Assurance-vie Entraid'Epargne CARAC (3) (4)	Carac: 0969 32 50 50

Le terme «épargne solidaire» est connu par 40 % des Français

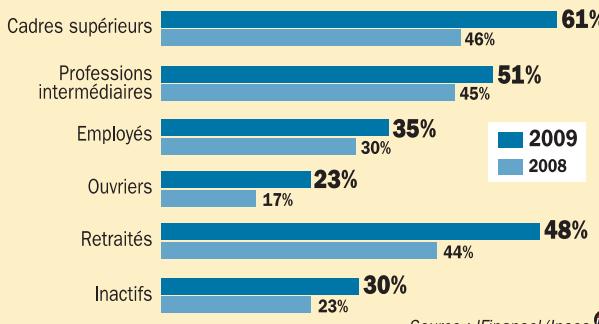
La notoriété

Avez-vous déjà entendu parler, ne serait-ce que de nom, de l'épargne solidaire ?



La notoriété par catégorie socio-professionnelle

+ 15 points de notoriété chez les cadres supérieurs



Source : Ifinansol/Ipsos

40 % des Français déclarent avoir déjà entendu parler de l'épargne solidaire, soit une hausse de 5 points par rapport à mars 2008 et de 27 points par rapport à 2001. Cette notoriété est inégalement répartie au sein de la population : elle est d'autant plus élevée que la catégorie sociale observée est favorisée. Ce phénomène est une

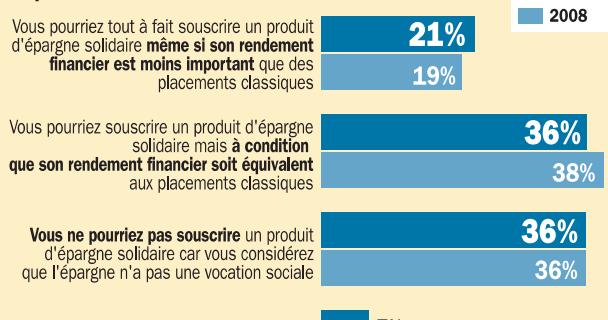
constante depuis 2004. Ainsi, les cadres supérieurs (61 %), les personnes disposant des revenus les plus élevés (48 %) et celles disposant d'un niveau de diplôme supérieur au bac (bac + 2 : 60 %, au moins bac + 3 : 56 %) font preuve d'un meilleur niveau de connaissance du terme «épargne solidaire».

La notoriété du terme «épargne solidaire» stagne chez les revenus les plus élevés (48 %, + 2 points par rapport à mars dernier), alors qu'elle augmente fortement chez les revenus les plus bas (40 %, + 10 points). Le niveau de revenu n'en demeure pas moins un critère discriminant sur la notoriété de l'épargne solidaire.

Le rendement, un critère en baisse

Les motivations possibles

Laquelle de ces 3 opinions se rapproche le plus de la vôtre ?



Source : Finansol/Ipsos

NSP 7% (7% en 2008)

57 % des personnes interrogées déclarent qu'elles pourraient souscrire un placement d'épargne solidaire. On note une augmentation constante depuis 2007 du potentiel de souscription «même si le rendement financier est moins important que celui des placements classiques» (+ 4 points par rapport à 2007), au détriment du potentiel de souscription «à condition que le rendement financier soit équivalent à celui des placements classiques» (- 6 points par rapport à 2007).

ENVIRONNEMENT

A Nancy, un jardin bio aide les chômeurs

À Malzéville, dans la banlieue de Nancy, Lortie emploie pour quelques mois des personnes en insertion dans son jardin potager

Dès qu'il fait beau, les jardiniers prennent volontiers leur déjeuner sur l'herbe, avec en contrebas la vallée où coule la Meurthe. Mais l'hiver a été rude en Lorraine, et ils font ce jour-là leur pause de midi dans les locaux de l'association d'in-

sertion Lortie. La terre est gelée, les travaux difficiles. Pourtant, les jardiniers étaient là dès huit heures, sans reculer. Le jardin bio de Malzéville, à la périphérie de Nancy, est pour eux une chance de retrouver du travail.

À 19 ans, Félix, qui vient de la ville de Tomblaine toute proche, était parti pour travailler dans la mécanique. Quelques mois d'incertitudes l'ont amené au jardin de Malzéville, dans les pas de son grand frère. Il s'est pris de passion pour le maraîchage et pour la vie au grand air, même

s'il sait que les débouchés sont peu nombreux dans les environs. Après leur passage à Lortie (pour une durée maximale de 24 mois), un tiers des jardiniers trouvent du travail ou une formation. Mais avant tout, ils reprennent goût à la vie sociale. «Depuis que je suis arrivé, en octobre, précise Félix, on fait des tâches différentes tous les jours : la préparation des semis, la plantation des légumes, l'arrosage, l'installation des serres chauffantes, les récoltes. On apprend des choses qui peuvent nous resservir.» Son collègue Sébastien, 35 ans, met en avant le travail en équipe qu'il a connu auparavant comme menuisier : «J'ai été licencié. Après plusieurs années de chômage, l'agence locale de l'emploi m'a proposé de bosser ici. Ca me plaît, et c'est un plus sur mon CV.»

Toute l'année, ils sont une vingtaine à travailler dans le jardin ou dans les espaces verts de l'agglomération nancéenne. Beaucoup d'hommes, peu de femmes. Valérie François, la dynamique directrice de Lortie, va essayer de faire évoluer ces proportions, mais il lui faudra vaincre les a priori des travailleurs sociaux, qui ne voient pas les femmes travailler la terre... «Lortie est née il y a douze ans de la volonté d'élus locaux, indique Valérie François. Il fait partie du réseau des jardins de Cocagne, qui mêlent insertion et maraîchage bio. Lortie signifie Lorraine, territoire d'insertion par l'économie, mais c'est aussi bien sûr la plante ambivalente, qui pique et qui soigne.» Le lycée agricole voisin a mis quatre hectares à disposition du jardin.

Techniquement, Lortie est un chantier d'insertion agréé pour vingt contrats aidés. Le travail se fait sur la base de vingt heures par semaine, avec une rémunération mensuelle de 588 €. Deux équipes se succèdent. Félix et Sébastien prennent soin des légumes du lundi au mercredi midi puis laissent la place à leurs collègues. Le reste du temps, Félix essaye de passer son permis de conduire ; Sébastien répond

à des annonces pour «l'après-jardin». «Le site n'est qu'à un quart d'heure du centre de Nancy, sur les coteaux, poursuit Valérie François. C'est pratique pour le public que nous accueillons, des habitants des quartiers, des personnes en difficulté, au RMI, qui redécouvrent le maraîchage, autrefois très répandu en Lorraine. Ce travail est une bonne

À côté des activités du potager, Lortie répond aussi à des appels d'offres des collectivités locales membres du Grand Nancy pour le nettoyage des espaces verts, un secteur qui offre plus de débouchés.

porte d'entrée pour eux, de 18 ans à 60 ans, qui ont très peu de qualifications ou qui ont quitté l'école sans savoir lire ni écrire.»

À côté des activités du potager, Lortie répond aussi à des appels d'offres des collectivités locales membres du Grand Nancy pour le nettoyage des espaces verts, un secteur qui offre plus de débouchés. Les contrats pour

le ramassage des déchets ou le débroussaillage et la vente des paniers bio garantissent à l'association un autofinancement de 40 %. Comme dans la centaine de jardins de Cocagne en France, la distribution de la production maraîchère valorise le travail des jardiniers. «Nous avons 240 abonnés et une liste d'attente de trois ans, se félicite Valérie François. Les salariés confectionnent les paniers et les apportent dans deux lieux de dépôt, la salle des fêtes de Malzéville et une pharmacie au centre de Nancy. Ils sont préparés les mardis et les vendredis, avec les 70 légumes différents, cultivés tout au long de l'année.» Les prix vont de 11 à 22 €.

C'est pour développer cette chaîne de solidarité, économiquement et socialement utile, que la directrice de Lortie a décidé de donner une autre dimension au projet, en cherchant à agrandir le jardin, à accueillir plus de personnes en insertion et à rendre les locaux plus fonctionnels. Dans un an, le lieu de vie sera réaménagé, pour améliorer les espaces d'accueil et de soutien social, les bureaux des sept permanents, les ateliers pour les outils, les chambres froides et le garage pour les motoculteurs.

Après avoir obtenu des subventions publiques, Valérie François a démarché Lorraine active, un fonds territorial solidaire >>>

EXPLICATION

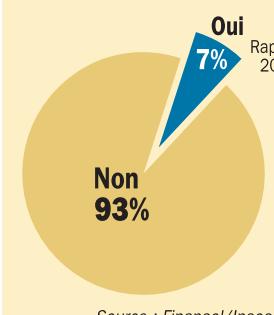
L'épargne solidaire, complémentaire de l'ISR

D'**l'investissement socialement responsable (ISR) désigne une méthode de sélection des placements** dans des entreprises cotées en Bourse : «L'ISR consiste à intégrer des critères de nature sociale et environnementale en plus des critères d'investissement classiques. Un portefeuille de fonds éthiques, ou socialement responsables, sélectionne les entreprises s'engageant à adopter un comportement respectueux des individus, des actionnaires et de l'environnement» (Novethic). L'épargne solidaire repose quant à elle sur un degré d'engagement de l'épargnant plus fort que dans l'ISR ou la finance éthique. Les entreprises ou les œuvres bénéficiaires de cette épargne ne sont pas cotées en Bourse et exercent des activités à forte utilité sociale.

Le passage à l'acte stagne, faute d'information

La concrétisation

Avez-vous déjà investi dans un produit d'épargne solidaire ?



Source : Finansol/Ipsos

Les obstacles

Si non, pourquoi ?

	2009	2008
Je n'ai pas d'épargne à placer	40%	47%
Je ne savais pas que ça existait	24%	23%
Mon banquier ne m'en a pas proposé	22%	18%
Je n'ai pas confiance dans le secteur	8%	5%
Autres	4%	6%
Ne sait pas	1% (1% en 2008)	—

Source : Finansol/Ipsos

Les Français se fient au label

Les incitations possibles

Concrètement, qu'est-ce qui pourrait vous convaincre d'investir dans un produit d'épargne solidaire ?

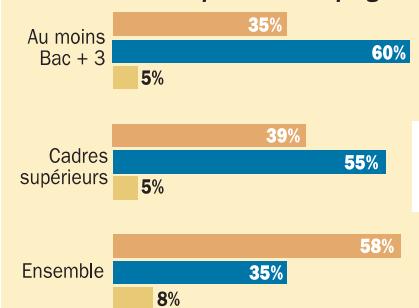
Avoir une garantie, par un label, de la bonne utilisation des fonds	24%
Un avantage fiscal	21%
Une meilleure information	17%
	20%

Source : Finansol/Ipsos

La crise change les motivations

L'influence de la crise

Est-ce que la crise vous donne envie de prendre en compte d'autres facteurs que le profit dans la manière de placer votre épargne ?



Source : Finansol/Ipsos

35 % des Français déclarent que la crise leur donne envie de prendre en compte d'autres facteurs que le profit dans la manière de placer leur épargne. Cela laisse apparaître de réelles opportunités pour l'épargne solidaire. Les personnes issues des milieux les plus aisés semblent les plus sensibles à ce type d'argument : 55 % des cadres supérieurs et 60 % des personnes disposant du plus haut niveau d'études.

Sondage Ipsos réalisé pour Finansol

REPÈRES

Le label Finansol : la garantie solidaire



label d'épargne solidaire

Décerné pour la première fois en 1997, le label Finansol distingue les placements d'épargne solidaire. Il offre une garantie aux épargnantes, signale les placements solidaires et participe à la promotion d'une économie plus équitable.

Aujourd'hui, il existe 88 placements d'épargne solidaire labellisés (livrets, comptes à terme, bons de caisse, sicav, FCP, assurances-vie, épargne salariale ou actionnariat solidaire).

Le label Finansol repose sur des critères de solidarité et de transparence. Il garantit aux épargnantes qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale. Il atteste l'engagement de l'intermédiaire financier d'offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. La conformité aux critères fait l'objet d'un contrôle annuel.

Le label est attribué par le Comité du label Finansol composé de personnalités indépendantes représentatives de la société civile. Les membres actuels du comité du label sont issus des secteurs de l'économie sociale et solidaire, financier, éthique, syndical et journalistique. Il définit les critères d'attribution du label, statue sur les nouvelles candidatures et contrôle la conformité des placements labellisés.

L'association Finansol



Fondée en 1995, Finansol est une association qui fédère les financeurs solidaires et des établissements financiers. Sa mission est de développer la solidarité dans l'épargne et la finance.

Les membres

- Financeurs solidaires : Adie, Autonomie et solidarité, Babyloan, Caisse solidaire Franche-Comté, Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais, Clefe/Racines, Cofides Nord-Sud, Ecidec, EHD, Esfin/Ides, Esis, Fédération des cigales, Femu Qui, Financités, Finantooit, Sifa/France active, France initiative réseau, Garrigue, Habitat et humanisme, Habitats solidaires, IES, La Nef, Oikocredit, Phitrust partenaires, Sidi, Sofinei, Solidarités nouvelles pour le logement, Terres de liens.

- Établissements financiers : Agicam, Avip, Banque populaire, BNP Paribas/BNP Paribas A.M., Caisses d'épargne, Carac, Covea finance, Crédit agricole, Crédit agricole A.M./Idream/LCL, Crédit coopératif/Ecofi investissements, Crédit municipal de Nantes, Crédit mutuel/CIC A.M., Fongepar, Interexpansion, La Banque postale, Macif/Macif gestion, Meeschaert, Natixis A.M./Natixis interépargne, Société générale A.M.

- Institutions et personnalités qualifiées : Caisse des dépôts, CCFD, Fondation Charles Léopold Meyer, Claude Alphandéry, Pierre Courtoix, Benoît Granger, Jean Frébourg, Marie-Hélène Gillig, François de Witt.

Contactez Finansol : 58, rue Regnault, 75013 Paris.
Tél. : 01.53.36.80.60. Fax : 01.53.36.80.69.
Courriel : contact@finansol.org. Site Internet : www.finansol.org

Découvrez ou faites découvrir LA CROIX pendant 4 semaines GRATUITEMENT

Quand les informations nous assaillent de tous côtés, LA CROIX résiste à l'emballement médiatique, propose une actualité qui conjugue information et convictions, une actualité qui ne désespère ni des hommes ni des événements.

Retrouvez, chaque lundi le supplément « Économie & entreprises » : il aborde la vie et la stratégie des entreprises, reste attentif à toutes les implications de l'économie dans la vie quotidienne et s'intéresse aux initiatives les plus porteuses dans le domaine de l'économie solidaire.

Découvrez toute la richesse du quotidien LA CROIX !

Nous vous proposons : **un abonnement GRATUIT de 4 semaines au journal LA CROIX**

Pour bénéficier de cette offre, à titre personnel ou en faire profiter vos proches ou amis :

- » rendez-vous sur notre site www.la-Croix.com
- » indiquez-nous les adresses des personnes intéressées
- » nous leur ferons parvenir leur quotidien(*)



www.la-Croix.com/finansol



En vous souhaitant d'ores et déjà de très agréables moments de lecture !

(*) Ces abonnements de 4 semaines seront pris en compte suivant l'ordre d'arrivée des demandes.

Ouvrez grand l'univers la Croix d'un simple clic.



Finance d'anti-crise

La crise financière qui a explosé en septembre 2008 aurait pu être synonyme de catastrophe pour la finance solidaire. Quels que soient ses mérites, ce tout petit segment du marché de l'épargne ne risquait-il pas d'être emporté par la vague, comme un fétu de paille? Au contraire, ce secteur a fait la démonstration d'une résistance enviable, et ceux qui lui ont confié de l'argent n'ont pas de regrets à avoir: les résultats sont meilleurs que la moyenne des placements.

Cela tient pour partie au fait que les produits d'épargne solidaire sont assortis d'avantages fiscaux qui constituent, en quelque sorte, un socle de rentabilité garantie. Mais ce n'est pas la seule explication. Le principe même de l'épargne solidaire est de savoir précisément où l'on met son argent, au service d'activités très concrètes portées par des partenaires bien identifiés. À peu près le contraire de ces fonds d'épargne opaques qui n'affichaient qu'une seule chose: une rentabilité mirifique. Et finalement illusoire.

La finance solidaire promet moins – financièrement, s'entend –, mais parce qu'elle est enracinée dans la réalité, elle tient, dans tous les sens du terme. Les projets dans lesquels elle investit ne sont pas dépendants de marchés financiers pressés et stressés. Ils sont nés de la volonté d'hommes et de femmes de créer leur emploi, d'inventer une activité nouvelle.

Le cercle est vertueux. Une partie du secteur de la finance solidaire est adossée à des fonds d'épargne classiques (la rentabilité de telle sicav ou de tel fonds commun de placement permettant d'investir dans des entreprises d'insertion ou dans des logements sociaux). Or il apparaît que là aussi, la résistance a été meilleure que la moyenne. Car, pour assurer la sécurité des investissements solidaires, ces fonds étaient investis dans une logique, non de rentabilité maximale, mais de prudence et de responsabilité sociale.

La preuve en est faite: mettre son épargne au service de causes d'intérêt général, c'est finalement une des meilleures manières possibles de gérer son argent. Et c'est un modèle que tous les métiers de la finance seraient bien inspirés d'étudier.

ENTRETIEN >>> Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des dépôts depuis 2007

«La crise peut être un accélérateur du développement de la finance solidaire»

Attaché, comme ses prédecesseurs, à la promotion de la finance solidaire, Augustin de Romanet l'inscrit naturellement dans les missions d'intérêt général qui sont confiées à la Caisse par la puissance publique

Pourquoi la Caisse des dépôts s'intéresse-t-elle à la finance solidaire?

AUGUSTIN DE ROMANET: Le groupe Caisse des dépôts est au service du développement économique et de l'intérêt général. Le tiers de ses résultats est affecté à des missions d'intérêt général. On voit bien que la finance solidaire a toute sa place dans ce cadre. On pourrait y voir un oxymore, une opposition entre la finance et la solidarité. Mais notre mission est d'encourager le développement économique au service du plus grand nombre: or il n'existe pas de développement économique qui ne profite pas à l'ensemble d'une population et il n'y a pas d'intérêt général à défendre s'il n'y a pas de richesse à répartir. Dans le développement économique, tout ce qui crée un lien entre l'individu et la finance a besoin d'être soutenu durablement. L'histoire de la Caisse des dépôts, depuis deux cents ans, l'a toujours menée à rapprocher la finance des personnes les plus pauvres. Par exemple, les premières caisses de retraite publiques sont nées à l'intérieur de la Caisse des dépôts, pour permettre à des personnes en difficulté de bénéficier d'un minimum de retraite. Elles ont débouché sur la création de la CNP, une de nos filiales. Je rappelle aussi le rôle pionnier de la Caisse des dépôts sur le logement social. **Depuis vingt ans, vous avez aidé les opérateurs de la finance solidaire à construire des outils destinés à aider la création d'activités. Comment?**

Restons modestes. Nous ne sommes pas les «initiateurs». Nous répondons à des demandes d'associations comme l'Adie, France active, l'Ides ou France Initiative Réseau. Notre mission est de les aider à aller là où le marché ne va pas spontanément. Le secteur du microcrédit professionnel est typiquement un secteur qui a besoin d'être encouragé: il faut permettre aux réseaux qui le portent de démarrer leur activité. C'est ce que nous avons fait encore dernièrement avec Financités, le fonds d'investissement solidaire de Planetfinance. Nous sommes



Augustin de Romanet: «Dans le microcrédit, ce qui est aussi important que l'aspect financier, c'est l'accompagnement des personnes.»

aussi acteurs dans le microcrédit personnel, des petits crédits pour aider les personnes dans leur vie quotidienne. C'est une mission qui nous est confiée par le Fonds de cohésion sociale créé par la loi de janvier 2006. Dans ces deux formes de microcrédit, ce qui est aussi important que l'aspect financier, c'est l'accompagnement des personnes. C'est cette dimension, qui n'a pas de prix, que soutient la Caisse des dépôts dans l'action des différents réseaux comme l'Adie ou le réseau Entreprendre. Le bénéfice social du microcrédit est très supérieur à son coût monétaire.

Quel est le poids des hommes dans l'attention portée à la finance solidaire?

Mes prédecesseurs, Robert Lion, Daniel Lebègue et Francis Mayer ont tous été impliqués, comme je le suis, dans la promotion de la finance solidaire. Vous aurez compris que c'est un secteur que je suis depuis plusieurs années, notamment à partir de mon implication dans le plan de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo. Il y a aussi à la Caisse des dépôts un département dédié à l'économie sociale, au sein duquel il y a énormément de spécialistes, qui œuvrent à son bon fonctionnement. Bien sûr, nous soutenons aussi Finansol (pratiquement depuis sa création) et le Baromètre de la finance solidaire, qui permet de suivre l'évolution régulière des produits d'épargne.

L'articulation est-elle bonne, aujourd'hui, entre les différents réseaux et entre les outils?

Nous ne sommes pas les architectes de la finance solidaire. Nous nous mettons à la disposition des réseaux, nés en dehors de la Caisse

des dépôts, qui viennent y trouver une force de financement (nous avons notamment apporté 7 millions d'euros à l'Adie et à France active en 2008), un réseau d'expertise et un accompagnement politique. Ce sont bien des personnes ou des associations privées qui sont à l'origine des projets. Nous finançons le FCPIE (fonds commun de placement Insertion emplois), nous participons au capital de la Sifa (société d'investissement France active), nous investissons

«L'intérêt de la finance solidaire est de permettre à des projets, qui ne se seraient pas financés naturellement, d'émerger.»

dans des placements labellisés par Finansol, mais nous restons à notre juste place. Nous pratiquons la subsidiarité et nous aidons des acteurs de la finance solidaire. Ce que nous souhaitons par ailleurs, c'est faciliter la diffusion du microcrédit. C'est pour cela que la Caisse des dépôts a lancé en juin 2008 www.france-microcredit.org, site Internet permettant à une personne qui souhaite bénéficier d'un microcrédit d'identifier par département les associations susceptibles de l'accompagner.

Est-ce que la finance solidaire doit jouer un rôle plus important aujourd'hui?

Si vous songez à la crise des sub-primes, la réponse est oui. Une des origines de la crise est le recours abusif à la titrisation qui a détruit

le contact personnel entre le prêteur et l'emprunteur. Le banquier, n'ayant plus vraiment de lien avec le bénéficiaire, a alors oublié qu'il avait une responsabilité d'accompagnement. Lorsqu'on parle de finance solidaire, on sous-entend finance plus proche des possibilités réelles des citoyens. Quand on est sur le terrain pour financer un projet, dans un circuit court, on se rend compte des possibilités, souvent réduites, de la rentabilité du projet à ses débuts. La finance solidaire permet de jouer ce rôle. Le prêteur solidaire est un réducteur de conflits, dans la mesure où il rapproche les attentes de l'investisseur et les besoins du bénéficiaire. La finance solidaire introduit la solidarité entre celui qui apporte les fonds et celui qui en bénéficie. Cela doit être la plus-value de la finance solidaire, une finance plus durable. La crise peut être un accélérateur du développement de la finance solidaire, si elle permet de rapprocher, dans les territoires, le drainage de l'épargne vers les bénéficiaires. On retrouve là les bases du système mutualiste, ou des caisses d'épargne, qui se sont créées il y a un siècle pour organiser ce qui était déjà une finance solidaire.

Qu'est ce qui peut favoriser le développement de l'épargne solidaire?

Dans la démarche de la finance solidaire, ce qui est fondamental, c'est la démarche d'incubateur, dans lequel des acteurs permettent que des projets, qui sans eux ne seraient pas réalisés, se montent. Pour cela, on ne doit pas concurrencer le marché et on doit malgré tout être rentable. L'intérêt de la finance solidaire est de permettre à des projets, qui ne se seraient pas financés naturellement, d'émerger: créations de petits commerces, d'entreprises de services à la personne ou d'activités innovantes qui ne peuvent pas donner de rentabilité très forte. Si la finance solidaire n'existe pas, ces projets n'existeraient pas. Le raisonnement de la finance solidaire, une finance de proximité, est de permettre à des entreprises de tenter leur chance. Elle permet le décollage de projets, dont le moteur initial n'est pas suffisamment puissant pour permettre ce décollage. Dans ce développement, la Caisse des dépôts a toute sa part. Nous avons signé l'an dernier avec l'Etat la convention Agir pour l'emploi 2008-2012. Nous nous engageons sur des financements pluriannuels pour les réseaux de la finance solidaire. Avec cet engagement sur plusieurs années, nous donnons aussi de la visibilité aux réseaux que nous soutenons.

RECUEILLI PAR

FRANÇOIS ERNENWEIN ET ÉRIC LARPIN

Le baromètre Finansol est soutenu par :



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



CREDIT COOPERATIF



la Croix

Siège social : 18, rue Barbes, 92128 Montrouge Cedex. Téléphone : 01.74.31.60.60. Télécopie : 01.74.31.60.01. Directrice : Bruno Frappat, président du directoire et directeur de la publication ; André Antoni,

Édité par Bayard Presse. Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 15 000 000 €.

Dominique Bénard, Georges Sanerot, directeurs généraux. Président : Dominique Quinio. CPPAP n° 1009 C 85695

Principaux actionnaires : Assumption, SA Saint-Loup, Association NDS. Directrice : A. Jarry en collaboration avec Finansol: F. de Witt, G. Légaut, E. Antonioli, F. Fourrier, C. Inglebert. Impression : A.G. Roto, ZA, 61340 Berd'huis. Droits de reproduction et de diffusion réservés à La Croix et Finansol.

Bayard